

---

Donation de la parcelle 9006 de la commune de Bernex à la commune

---

- Vu la volonté de M. Jean-Pierre Delétraz, propriétaire de la parcelle 8823, de faire don d'une partie de celle-ci à la commune, dans le but de maintenir à cet emplacement un parc, avec conservation en particulier d'un arbre ainsi que d'une grosse pierre qu'il a amenée sur place,
- Vu l'accueil favorable de la proposition par le Conseil administratif,
- Vu le dossier de mutation N° 88/2021 établi par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, en date du 8 novembre 2021,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Merlon en date du 18 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 28 octobre 2022,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la donation par M. Jean-Pierre Delétraz de la parcelle 9006 de la commune de Bernex, sise à Bernex, de 433 m<sup>2</sup>, à la commune, selon le projet d'acte notarié établi le 18 mai 2022 par Me Merlon.
2. D'accepter les charges suivantes liées à cette donation :
  - la parcelle doit être aménagée dans les meilleurs délais en un parc accessible au public ;
  - le donataire s'engage à maintenir la roue du moulin et la pierre sur laquelle elle repose ainsi qu'une sculpture qui se trouvent sur la parcelle et les mettre en valeur ;
  - le donataire s'engage à maintenir, dans la mesure du possible, les arbres présents sur la parcelle ;
  - le donataire s'engage à nommer cet espace « Parc Delétraz ».
3. De comptabiliser la valeur de l'immeuble susmentionné de 390'000.- F, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

\*\*\*\*\*